Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro MS, veuillez visiter :
bacproms.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac Pro MS

Baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité

Session 2026 • Code sujet : **26-BCP-MS-E2** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse fonctionnelle et réglementaire (3 questions) **Page 3**

2. Étude technique et calculs professionnels (3 questions) **Page 5**

3. Préparation de l’intervention et protocole opératoire (4 questions) **Page 7**

4. Prévention et conduite à tenir (3 questions) **Page 10**

5. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://bacproms.fr/assets/annales/bac-pro-ms/Sécurité incendie/2026/Bac Pro MS - Sécurité incendie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse fonctionnelle et réglementaire

Dans un centre culturel recevant du public, une entreprise extérieure réalise des travaux de soudage à proximité de la salle polyvalente. À partir des données du site et des cheminements indiqués, il faut analyser les risques, calculer l'effectif maximal et vérifier les issues utilisables.

Question 1.1. Indiquer la nature des travaux, le principal risque incendie associé et deux éléments combustibles présents ou susceptibles d'être présents à proximité de la zone de travail.

Il s'agit du soudage d'une platine métallique dans le local technique. Les étincelles et projections incandescentes peuvent enflammer des matières combustibles et déclencher un incendie. Le sujet ne nomme pas précisément les combustibles présents : des exemples à rechercher près de la zone sont du mobilier en bois et des emballages ou cartons. Avant les travaux, les éléments mobiles combustibles doivent être retirés dans un rayon de 10 m, conformément à la consigne du site.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Soudage d'une platine métallique : risque d'incendie par étincelles et projections. Combustibles possibles : mobilier en bois et cartons.

Question 1.2. Calculer l'effectif total maximal à prendre en compte en additionnant le public et le personnel présents. Détailler le calcul et indiquer le résultat.

L'effectif maximal à retenir comprend le public et le personnel. Le DT 2 indique jusqu'à 420 personnes pour le public et 24 personnes pour le personnel. On additionne ces deux effectifs : 420 + 24 = 444. Ce total correspond à l'effectif maximal cumulé à prendre en compte pour l'analyse de la situation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Effectif maximal total : 444 personnes.

Question 1.3. À l'aide des DT 1 et DT 2, relever les deux issues utilisables depuis la salle polyvalente, indiquer la distance de cheminement vers chacune et vérifier si ces distances respectent la limite de 45 m fixée par la consigne interne du site. Compléter le DR 1.

Issue	Cheminement	Distance	Vérification de la limite de 45 m
S1	Sortie directe vers l'extérieur	32 m	Conforme
S2	Dégagement protégé puis extérieur	41 m	Conforme

Les distances du registre, et non une mesure sur le schéma, sont à retenir. Chaque cheminement est inférieur à la limite interne de 45 m. Le visuel complète également les autres cases du DR 1 : effectif, surface totale et comparaison du nombre d'extincteurs. Le calcul par niveau donne 6 appareils au rez-de-chaussée et 4 à l'étage, soit 10 au total.

DR 1 complété

Élément vérifié	Donnée ou calcul	Résultat	Conclusion
Effectif maximal total	Public + personnel	444	Public + personnel
Cheminement vers S1	Distance : 32 m	32 m	Conforme
Cheminement vers S2	Distance : 41 m	41 m	Conforme
Surface totale du bâtiment	Rez-de-chaussée + étage	1 800 m²	1 100 + 700
Nombre d'extincteurs selon le critère interne	Surface totale / 200	9 appareils	10 présents, requis 10 (6 + 4)

✓ RÉPONSE À RETENIR

S1 : 32 m, conforme. S2 : 41 m, conforme. Les deux cheminements respectent la limite de 45 m.

2. Étude technique et calculs professionnels

Cette partie s'appuie sur les surfaces, les effectifs et les moyens d'extinction inscrits au registre de sécurité, ainsi que sur les critères internes fournis pour l'étude. Les tâches portent sur le dimensionnement des extincteurs, la durée d'un parcours de surveillance et le coût d'une vérification périodique.

Question 2.1. Calculer la surface totale du bâtiment et le nombre minimal d'extincteurs résultant du critère interne d'un extincteur portatif pour 200 m². Comparer ce résultat au nombre total d'extincteurs indiqué dans le tableau et préciser si le critère de surface est satisfait.

Les surfaces des deux niveaux s'additionnent : 1 100 + 700 = 1 800 m². Le critère prévoit un extincteur pour 200 m² : 1 800 / 200 = 9 extincteurs au minimum. Le registre en indique 6 au rez-de-chaussée et 4 à l'étage, soit 10 appareils au total. Le nombre présent dépasse donc le minimum calculé. La règle exige aussi au moins un appareil par niveau : cette condition est satisfaite, puisque les deux niveaux sont équipés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Surface totale : 1 800 m². Minimum requis : 9 extincteurs. 10 appareils sont présents : le critère est satisfait sur les deux niveaux.

Question 2.2. Un agent parcourt le cheminement de surveillance de 240 m à une vitesse moyenne de 60 m/min. Calculer la durée du parcours en minutes en utilisant la relation t = d/v, où t est la durée, d la distance et v la vitesse.

La durée se calcule avec la relation fournie : t = d / v. On remplace la distance par 240 m et la vitesse par 60 m/min, soit 240 / 60 = 4.

Les mètres s'annulent dans le quotient et il reste des minutes. Le parcours complet de surveillance dure donc quatre minutes à cette vitesse moyenne.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le parcours de surveillance de 240 m dure 4 minutes à 60 m/min au total.

Question 2.3. Le centre dispose de 10 extincteurs portatifs. Leur vérification périodique est facturée 18 € par appareil hors taxe. Calculer le coût total hors taxe, puis le coût toutes taxes comprises au taux de TVA de 20 %, avec TTC = HT × 1,20. Détailler les opérations.

1. Coût hors taxe : 18 × 10 = 180 €.
2. Coût toutes taxes comprises : 180 × 1,20 = 216 €.
3. TVA : 216 - 180 = 36 €.

Le montant HT est obtenu en multipliant le tarif unitaire par les dix extincteurs. Le montant TTC applique ensuite le coefficient de 1,20 indiqué dans le sujet. La facture de vérification s'élève donc à 216 € TTC.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vérification des 10 extincteurs : 180 € HT, soit 216 € TTC, dont 36 € de TVA.

3. Préparation de l’intervention et protocole opératoire

L’entreprise Rhône Métal doit souder une platine métallique dans le local technique du rez-de-chaussée, de 13 h 30 à 15 h 10. L’agent doit préparer et surveiller la zone, puis assurer une surveillance pendant deux heures après les travaux avec des rondes toutes les 15 minutes.

Question 3.1. À partir du DT 3, indiquer quatre mesures de préparation à mettre en œuvre avant le début du soudage. Les mesures doivent couvrir la maîtrise des combustibles, la disponibilité des moyens d’extinction et la sécurisation de la zone.

Avant le soudage, l’agent s’assure que les conditions prévues au DT 3 sont réunies. Les mesures essentielles couvrent l’autorisation, la prévention de l’inflammation, les accès et les moyens de première intervention.

1. Faire valider l’autorisation de travaux par points chauds et vérifier la zone avec l’entreprise.
2. Retirer les combustibles mobiles dans un rayon de 10 m et protéger les éléments fixes par un écran ou une couverture adaptée.
3. Contrôler les ouvertures et passages vers les locaux voisins.
4. Mettre immédiatement à disposition un extincteur adapté et repérer son emplacement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avant soudage : autorisation validée, combustibles retirés ou protégés, passages contrôlés, extincteur adapté accessible et emplacement connu de l’agent.

Question 3.2. Compléter le DR 2 avec les horaires de début et de fin des travaux, la durée de surveillance après travaux et l’heure de fin de cette surveillance.

Les horaires de début et de fin sont ceux du programme. La période après travaux commence à 15 h 10 et dure exactement 2 h selon le DT 3. Ajouter cette durée à l’heure de fin des travaux : 15 h 10 + 2 h = 17 h 10. Reporter ces quatre renseignements dans les rubriques correspondantes du DR 2. La surveillance couvre toute la période jusqu’à 17 h 10 inclus, après la surveillance continue assurée pendant le soudage.

DR 2 complété : horaires

Suivi de l’opération et des rondes de surveillance

Rubrique	Renseignement
Entreprise extérieure	Rhône Métal
Nature de l’opération	Soudage d’une platine métallique
Heure de début des travaux	13 h 30
Heure de fin des travaux	15 h 10
Durée de surveillance après travaux	2 h
Heure de fin de surveillance	17 h 10
Heures des rondes après travaux	
Nombre total de rondes après travaux	
Anomalie constatée et heure	
Personne avisée et heure de transmission	
Nom et signature de l’agent	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Début : 13 h 30; fin des travaux : 15 h 10; surveillance après travaux : 2 h; fin de surveillance : 17 h 10.

Question 3.3. Établir les heures des rondes de surveillance après travaux, de 15 h 10 jusqu'à 17 h 10 inclus, en respectant l'intervalle de 15 minutes. Indiquer le nombre total de rondes.

La période de surveillance après travaux va de 15 h 10 à 17 h 10, soit 2 h ou 120 minutes. En comptant une ronde au début, puis une ronde tous les 15 minutes, le nombre d'intervalles est 120 ÷ 15 = 8. Les deux horaires limites étant inclus, le nombre de rondes est 8 + 1 = 9. Inscrire les horaires et le total dans les rubriques prévues du DR 2.

Heures des rondes	Nombre
15 h 10, 15 h 25, 15 h 40, 15 h 55 16 h 10, 16 h 25, 16 h 40, 16 h 55 17 h 10	9

DR 2 complété : rondes après travaux

Suivi de l'opération et des rondes de surveillance

Rubrique	Renseignement
Entreprise extérieure	Rhône Métal
Nature de l'opération	Soudage d'une platine métallique
Heure de début des travaux	.....
Heure de fin des travaux	.....
Durée de surveillance après travaux	.....
Heure de fin de surveillance	.....
Heures des rondes après travaux	..... 15 h 10, 15 h … 16 h 10, 16 h … 17 h 10 … 40, 16 …
Nombre total de rondes après travaux	..... 9 rondes
Anomalie constatée et heure	.....
Personne avisée et heure de transmission	.....
Nom et signature de l'agent	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

9 rondes, de 15 h 10 à 17 h 10 inclus, avec un intervalle de 15 minutes.

Question 3.4. Indiquer à qui l'agent rend compte à la fin de la surveillance et citer deux informations à inscrire dans le document de suivi prévu au DR 2.

À la fin de la période de surveillance, l'agent rend compte au responsable du site. Le DR 2 permet de tracer les faits et la transmission de l'information. Les éléments doivent être précis et consignés avec leur heure lorsqu'elle est connue.

- Indiquer l'anomalie constatée, ou son absence, avec l'heure correspondante.
- Noter la personne avisée et l'heure de transmission.

Le nom et la signature de l’agent complètent également la feuille de suivi.

DR 2 : informations à consigner

Suivi de l’opération et des rondes de surveillance

Rubrique	Renseignement
Entreprise extérieure	Rhône Métal
Nature de l’opération	Soudage d’une platine métallique
Heure de début des travaux	.....
Heure de fin des travaux	.....
Durée de surveillance après travaux	.....
Heure de fin de surveillance	.....
Heures des rondes après travaux	.....
Nombre total de rondes après travaux	.....
Anomalie constatée et heure	..... **Anomalie ou absence + heure**
Personne avisée et heure de transmission	..... **Personne avisée + heure de transmission**
Nom et signature de l’agent	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rendre compte au responsable du site. Consigner l’anomalie et son heure, puis la personne avisée et l’heure de transmission.

4. Prévention et conduite à tenir

Pendant le soudage, l'agent constate à 14 h 20 une fumée qui s'échappe derrière une cloison proche de la zone de travail, sans déclenchement manuel de l'alarme. Il doit appliquer les consignes d'alerte et de protection, respecter ses limites d'intervention et rendre compte de l'événement.

Question 4.1. Indiquer les premières actions à entreprendre face à cette fumée, en respectant l'ordre de priorité et les consignes du site. Préciser dans quelles conditions l'agent peut utiliser un extincteur.

1. À 14 h 20, donnez immédiatement l'alerte et faites déclencher l'alarme selon la procédure du site, même sans déclenchement manuel.
2. Faites éloigner ou évacuer les personnes exposées et prévenez le responsable du site. Ne pénétrez pas dans la zone enfumée et ne vous mettez pas en danger.
3. Utilisez un extincteur uniquement sur un départ de feu naissant, si vous êtes formé, si l'appareil est adapté, si une voie de repli reste disponible et si l'intervention ne met personne en danger.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Alerter, déclencher l'alarme, protéger les personnes et ne pas entrer dans la zone enfumée. Extincteur seulement si toutes les conditions de sécurité et de formation sont réunies.

Question 4.2. Préciser les informations essentielles à transmettre lors de l'alerte au responsable du site ou aux services de secours. Citer au moins trois informations adaptées à la situation.

Transmettez rapidement l'adresse du centre culturel Les Ateliers du Canal, à Villeurbanne, puis le lieu précis : fumée derrière une cloison proche de la zone de soudage, au rez-de-chaussée. Décrivez la nature du danger et l'heure de constatation, 14 h 20. Indiquez si des personnes sont exposées ou en danger. Précisez enfin les actions déjà engagées, notamment l'alerte, le déclenchement de l'alarme et l'éloignement ou l'évacuation des personnes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Adresse, lieu précis, fumée constatée à 14 h 20, personnes éventuellement exposées et actions déjà engagées.

Question 4.3. Après la mise en sécurité de la zone, indiquer deux éléments factuels à consigner dans le compte rendu de l'événement.

Le compte rendu doit relater des faits observés, sans supposer l'origine de la fumée. Consignez au minimum l'heure et le lieu de sa découverte, ainsi que sa description : fumée derrière une cloison proche de la zone de soudage. Ajoutez les actions réellement effectuées et leurs horaires, par exemple le déclenchement de l'alarme, l'éloignement des personnes et la transmission de l'alerte au responsable ou aux secours.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Noter la fumée observée à 14 h 20 derrière la cloison, puis les actions d’alerte et de protection réalisées avec leurs horaires.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E2 du baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité, session 2026, porte le code 26-BCP-MS-E2. D'une durée de 3 heures et affectée d'un coefficient 4, elle étudie une opération de soudage dans un centre culturel. Elle évalue l'analyse des risques et des évacuations, les calculs professionnels, la préparation d'une surveillance après travaux et la conduite à tenir face à une anomalie.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'effectif maximal total se calcule en additionnant l'effectif du public et celui du personnel indiqués dans les documents du site.
- Le critère interne d'un extincteur pour 200 m² se vérifie à partir de la surface totale, avec au moins un appareil par niveau.
- La durée d'un parcours se calcule avec t = d/v, en vérifiant la cohérence entre les unités de distance et de vitesse.
- Pour une TVA de 20 %, le montant toutes taxes comprises se calcule avec TTC = HT × 1,20.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les critères internes fournis pour l'étude des exigences réglementaires générales.
- Utiliser les distances du registre et du plan, qui priment sur toute mesure graphique.
- Détailler les calculs avec leurs unités et comparer explicitement chaque résultat au critère demandé.
- Face à une fumée, alerter et protéger les personnes sans entrer dans une zone enfumée ni se mettre en danger.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment vérifier si une distance de cheminement respecte la limite indiquée ?

Relevez la distance fournie pour chaque issue dans les documents du site, puis comparez-la à la limite interne du sujet. Une distance inférieure ou égale à cette limite respecte le critère étudié.

Q : Comment calculer le temps de parcours lorsque la distance et la vitesse sont données ?

Utilisez t = d/v : divisez la distance par la vitesse. Vérifiez que les unités sont compatibles, par exemple des mètres divisés par des mètres par minute donnent une durée en minutes.

Q : Comment organiser les rondes après la fin des travaux ?

Ajoutez la durée de surveillance imposée à l'heure de fin des travaux pour trouver l'heure de fin. Inscrivez ensuite les rondes à l'intervalle demandé jusqu'à cette heure incluse, puis indiquez leur nombre total.

Q : Quelles règles de sécurité appliquer face à une fumée pendant les travaux ?

Donnez l'alerte, faites appliquer la procédure d'alarme et d'évacuation, protégez les personnes et transmettez les informations utiles. N'utilisez un extincteur que si le départ de feu est naissant et que la formation, le matériel adapté et la voie de repli sont assurés.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacproms.fr/assets/annales/bac-pro-ms/Sécurité incendie/2026/Bac Pro MS - Sécurité incendie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro MS : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.